



Communauté 360 du Puy-de-Dôme

# Présentation du « Comité de Régulation »



# Mais **qu'èsaquo** le Comité de Régulation ?

Le « **Comité de Régulation** » est une cellule qui se réunit 1/mois dans les locaux de la C360. Ouvert aux services et dispositifs de coordination dans la logique de la Réponse Accompagné Pour Tous, il a poursuivi sa politique d'ouverture le DAC'63, la PHR et avec les PCPE du Puy-de-Dôme.

Le Comité a donc vocation d'ouvrir la **recherche plus efficace** d'acteurs (service, binôme, ...) pour trouver la stratégie d'approche la plus appropriée dans un **partage et la production de connaissance**.

Le Comité de Régulation nous permet ainsi de garantir un système dans lequel les personnes (personnes en situation de Handicap, leurs aidants ou professionnels) ne devraient plus être mal orientées/conseillées quelque soit la porte d'entrée qu'ils choisissent.

Aussi l'organisation permet également aujourd'hui la **rencontre de plusieurs services du territoire** sous forme des présentations de service aux membres de ce comité.

# Comment s'y retrouver ?

A qui dois-je m'adresser ?



Il n'y a pas de mauvaise orientation !



Communauté 360

Services de la MDPH  
Lien Pôle accueil / relation usagers



Dispositif d'Appui à la Coordination

Services de la MDPH  
Lien Pôle Evaluation besoins compensation



Services de la MDPH  
Coordination de la RAPT



Autres partenaires (PHR, PCPE,..)



Comité de Régulation  
(1fois/mois)